



## Mandat : rapport pratique

Le rapport pratique sert de base à l'examen oral sur la partie entreprise. Les experts imaginent deux situations d'entretiens à partir du contenu de votre rapport.

Le rapport contient essentiellement des informations sur l'entreprise formatrice, les produits et prestations, vos activités et l'environnement économique.

Le rapport doit être rédigé avec vos propres mots et traiter les points essentiels évoqués ci-dessus. Plus les informations seront détaillées, plus il est probable que l'expert se basera sur le rapport pratique pour votre examen oral.

A partir de la page 3, vous devez citer pour chaque page respectivement 3 objectifs évaluateurs et 3 compétences méthodologiques, sociales et personnelles. **Deux objectifs évaluateurs du segment branche et entreprise doivent impérativement être indiqués tout comme un objectif de l'un des autres segments.**

Veillez joindre les documents suivants à votre rapport pratique :

- programme de formation ou de rotation
- vue d'ensemble des prestations de l'entreprise (pour autant qu'elle existe)
- CGA/CC des produits décrits

\* L'expert réclamera, si nécessaire, toute documentation supplémentaire.

⇒ **La date de remise est le 31 janvier 2019 !** (Le cachet de la poste fait foi)

Veillez adresser **deux exemplaires du rapport pratique et toutes les annexes en double exemplaire à :**

santésuisse  
Département Formation  
23, rue des Terreaux  
1001 Lausanne